Image not found or type unknown

Curatelle renforcée Disposition du solde du compte courant

Par **Josie04**, le **19/08/2016** à **17:02**

Que veut dire:

Dit que le curateur percevra seul les revenus de la personne sous curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière ; qu'il assurera lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers et déposera l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé ou le versera entre ses mains.
Qu'est-ce que cela veut dire?
Merci.
URGENT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés